

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2009**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	21
Procurations	01
Absents	6
Votants	22
Convoqués le 14/01/2009	
Affiché le 27/01/2009	

L'an deux mille neuf et le vingt janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, M.BROS Mmes BOUFFARTIGUE, GRANDET, M. COT, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M.TURREL, Mme LAUTARD, M. PESSANT, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme GREGOIRE, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, Mme LANGLADE-MAZIC, M. PONS, M. BENAC, M. PEDRO.

Procuration : M. DORET donne procuration à M. TURREL.

Absents excusés : Mme TEMPESTA, Mme LAUTRE, Mme DARNISE, Mme MONNEY (régulièrement convoqué le 14 janvier 2009 et démissionnaire le même jour), M. BARRAU et M. DORET.

La séance est ouverte à 21h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

Mme GREGOIRE Anne-Marie est désignée pour être secrétaire de séance.

Votant : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

2. Approbation du procès verbal de la séance du 16 décembre 2008.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 16 décembre 2008.

Aucune observation n'est formulée.

Votant : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2009 (dossier joint).

3 - Débat d'Orientations Budgétaires 2009

M. le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants.

- 1) **Présentation de la situation financière et budgétaire des collectivités locales en 2007 et principales tendances observables pour l'année 2008**
- 2) **Évolution de la situation financière de Carbonne**
- 3) **Les orientations budgétaires de Carbonne en 2009**
- 4) **Budget communal (dont subventions aux associations)**



1 – Situation financière et budgétaire des collectivités locales en 2007 au plan national

En 2007 :

- Les dépenses totales du secteur communal (*communes et groupements*) **représentent 57 %** de l'ensemble des dépenses des collectivités locales (*conseils régionaux, conseils généraux, communes et groupements*).
- On a pu constater une augmentation de **10.9 % de la dépense d'équipement** des communes.
- **Les communes et leurs groupements concentrent 71.5 %** des dépenses d'équipement des collectivités locales.
- L'investissement local représente **73 % de l'investissement public national**.

Débat d'Orientations Budgétaires 2009



2 – Évolution de la situation financière de la collectivité

A.1. Les Recettes

La fiscalité locale

Évolution des bases d'imposition notifiées depuis 2004

BASES D'IMPOSITION NOTIFIÉES	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009
TAXE D'HABITATION	3 624 287	3 813 966	4 035 992	4 276 835	4 523 793	4 750 000
FONCIER BÂTI	2 929 675	3 134 605	3 417 100	3 678 572	3 953 232	4 200 000
FONCIER NON BÂTI	73 893	76 773	69 667	71 882	71 385	72 000
TAXE PROFESSIONNELLE	4 602 986	4 854 790	5 186 811	5 477 131	5 769 214	6 057 000
TOTAL	11 230 841	11 880 134	12 709 570	13 504 420	14 317 624	15 079 000
		+ 5.5 %	+ 6.53 %	+ 5.89 %	+ 5.68 %	+ 5 %

Pour 2009, les bases d'imposition ne sont pas encore connues mais le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de **2.5 %** pour le foncier bâti et industriel et de **1.5 %** pour le foncier non bâti.

Débat d'Orientations Budgétaires



M. COT précise que la fiscalité locale représente la moitié des recettes de fonctionnement et que la taxe professionnelle compte pour la moitié des 4 taxes locales ; il ajoute que ce budget n'est pas plus « difficile » que les autres mais qu'un risque supplémentaire réside dans le fait que les recettes deviennent de plus en plus aléatoires notamment en ce qui concerne les dotations de l'Etat et les subventions.

Les taux d'imposition communaux ont été les suivants depuis 2004

TAUX D'IMPOSITION	2004	2005	2006	2007	2008	Proposition 2009
TAXE D'HABITATION	7.99	8.17	8.33	8.21	8.30	8.51
FONCIER BATI	15.88	16.23	16.55	16.30	16.48	16.89
FONCIER NON BATI	74.52	76.16	76.66	75.51	76.35	78.26
TAXE PROFESSIONNELLE	20.47	20.67	20.88	20.57	20.80	21.32

Pour 2009, il est proposé une **augmentation des taux de 2.5 %** sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Debat d'Orientations Budgétaires



M. COT indique qu'à ce jour l'indice des prix à la consommation serait de 2.8 % mais propose une augmentation de 2.5 % des taux d'imposition et des tarifs communaux (indice des prix à la consommation au moment de la préparation du budget). Cette augmentation permettra l'intégration au budget des investissements exposés plus loin.

Le produit des impôts locaux revenant à la commune a été de

PRODUITS COMMUNAUX	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009
TAXE D'HABITATION	289 581	311 601	336 198	345 559	375 475	404 225
FONCIER BATI	465 232	508 746	565 530	583 377	651 493	709 380
FONCIER NON BATI	55 065	58 470	53 407	54 518	54 502	56 347
TAXE PROFESSIONNELLE	942 231	1 003 485	1 083 006	1 126 618	1 199 997	1 351 922
TOTAL	1 752 109	1 882 303	2 038 141	2 110 072	2 281 467	2 521 875

Les compensations versées par l'État ont évolué comme suit :

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009
TAXE D'HABITATION	38 497	37 745	38 491	37 640	38 072	38 000
FONCIER BATI	17851	19 930	19 895	20 292	20 212	20 000
FONCIER NON BATI			9522	9 707	9909	10 000
TAXE PROFESSIONNELLE :						
Réduction fraction imposable des salaires	14 559	13 664	12 047	10 687	8615	7000
Abattement général de 16 %	88 969	78 404	71 788	63 446	52 871	42 000
Réduction des bases créations d'établissements	2565	5513	10 294	5 258	13 504	10 000
Réduction de la fraction des recettes	22 085	45 612	46 857	48 030	36 511	29 800
TOTAL	184 526	200 868	208 894	195 060	179 694	156 800

Debat d'Orientations Budgétaires

Mlle Martin ajoute que tous les concours financiers de l'Etat sont intégrés dans « l'enveloppe normée » ; pour assurer le respect de cette enveloppe, des variables d'ajustement sont trouvées. Aujourd'hui l'ensemble des dotations de compensation de fiscalité locale sert de variables d'ajustement. Aussi faut-il envisager une baisse d'environ 17 % des compensations de taxe professionnelle.

A.2. La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF des communes est composée de 4 parts :

- Une dotation de base (60 à 120 € par habitant en fonction de la taille des communes).
- Une part proportionnelle à la superficie de 3 € par hectare.
- Une part correspondant à l'ancienne compensation « parts salaires » de la taxe professionnelle.
- Un complément de garantie pour les communes pour lesquelles la somme de la dotation de base et de la part « superficie » est inférieure à la dotation forfaitaire perçue en 2004.

Depuis 2004, la DGF encaissée par la commune a été :

Années	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009
DGF	744 837	751 058	763 448	773 829	783 601	793 000

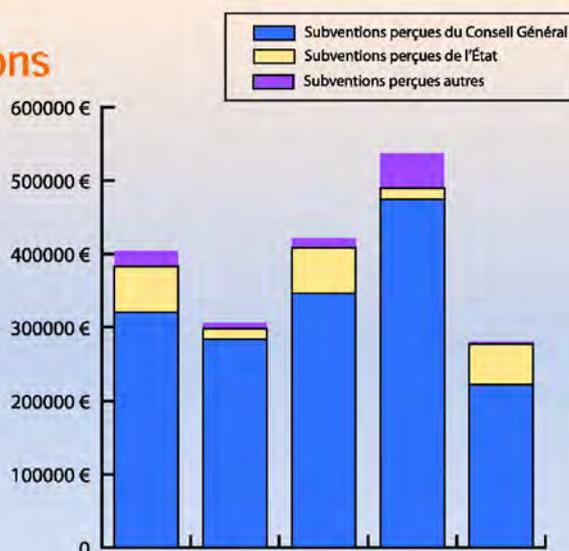
A compter de 2009, la DGF se verra appliquer un **taux de progression indexé sur l'inflation prévisionnelle (la croissance n'est plus prise en compte)**.

Débat d'Orientations Budgétaires

Mlle Martin ajoute également qu'est supprimé le recalage de la DGF au regard de l'écart constaté entre l'inflation prévisionnelle au titre de l'année n et l'inflation constatée ex-post pour cette même année ; ainsi il n'y aura plus de régularisation de la DGF sur le taux effectif d'inflation.

A.3. Les subventions

En 2008, on constate une baisse des subventions car aucun gros investissement n'a été réalisé.



Le bâtiment de la DDE a été financé par un prêt sans intérêt de 358 623.22 € qui apparaît donc au chapitre 16.

Débat d'Orientations Budgétaires

A.4. Produits des services

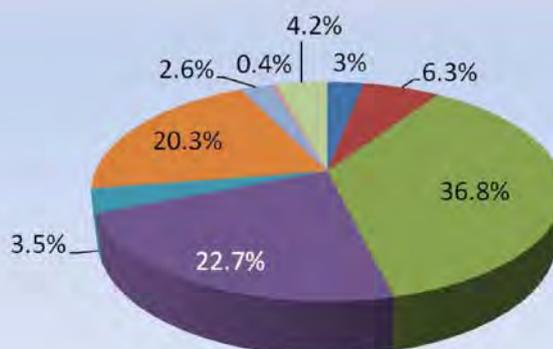
		2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009
703	Contrats de forage et remblaiement de gravières	152 261	151 256	158 621	145 384	185 969	188 000
706	Facturation du restaurant scolaire et frais de scolarité	141 250	159 150	158 714	197 176	178 543	140 000
708	Refacturation des frais de chauffage et d'entretien des bâtiments communaux mis à disposition ou loués	32 770	28 136	44 008	42 822	27 484	36 800
TOTAL		326 281	338 542	361 343	385 382	391 996	364 800

Debat d'Orientations Budgetaires

M. Cot explique qu'on peut espérer un maintien des recettes liées aux contrats de forage et remblaiement de gravières. En ce qui concerne la facturation du restaurant scolaire, M. Cot explique qu'une baisse des recettes est prévue en 2009 en raison de la mise en œuvre des tarifs dégressifs au 01/01/2009.

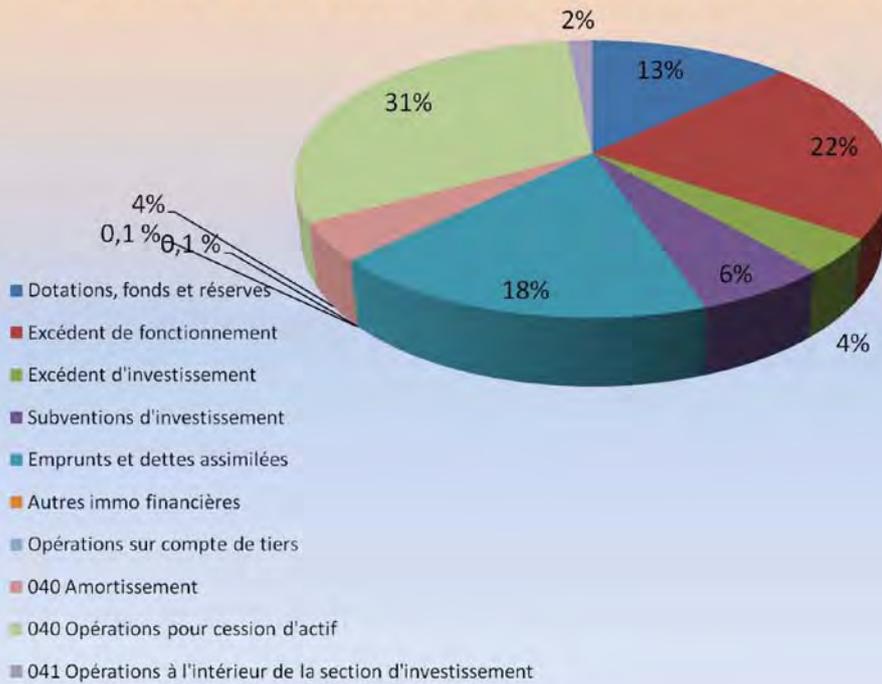
Balance des recettes de fonctionnement 2008

- Atténuation de charges
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- 042 Travaux en régie
- 042 Écritures de cession d'actif
- Produits des services
- Dotations participations
- Produits exceptionnels
- 042 Reprise subvention



Debat d'Orientations Budgetaires

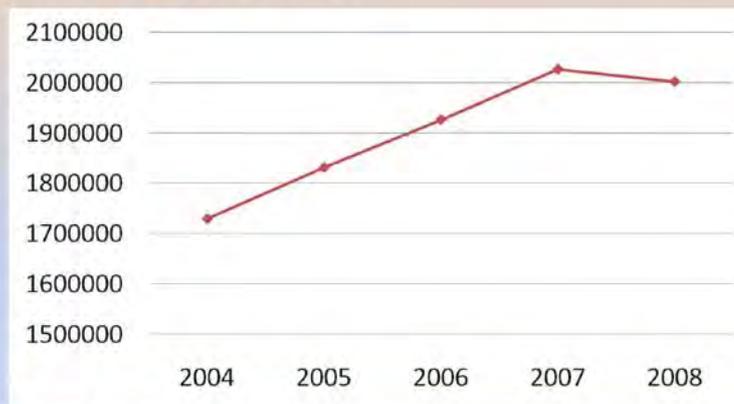
Balance des recettes d'investissement 2008



Débat d'Orientations Budgétaires

B. Les Dépenses

Les dépenses de personnel



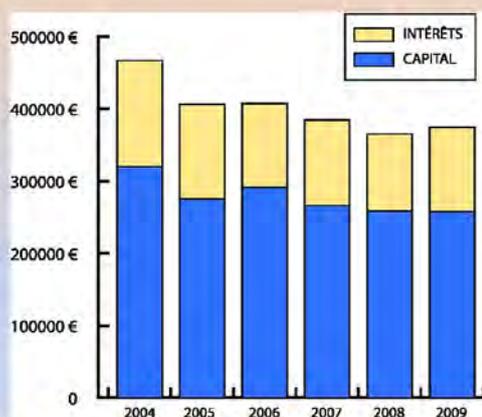
Les effectifs au 31.12.2008 :

- 55 titulaires
- 5 stagiaires
- 1 en disponibilité
- 11 CDD ou contrats aidés

Débat d'Orientations Budgétaires

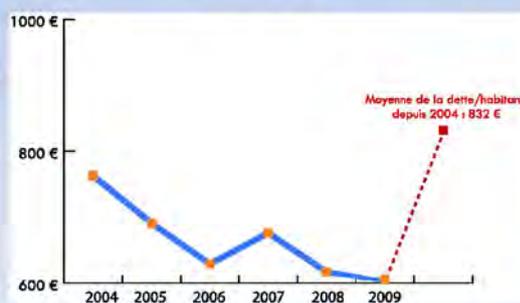
M. Cot explique que la baisse des dépenses de personnel en 2008 s'explique par le retour en activité d'agents en longue maladie ; ainsi les dépenses liées à l'embauche de contractuels remplaçants n'ont pas été faites ; en contrepartie les recettes liées au remboursement maladie n'ont pas été perçues.

B. 3 La Dette



La dette par habitant

La moyenne de la dette par habitant concernant les communes de notre strate est en moyenne depuis 2004 de 832 €.



Débat d'Orientation Budgétaires

M. Cot indique que la commune n'a pas d'emprunts à taux variable et fait remarquer que l'évolution de la dette est maîtrisée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait environ 7 mois de budget de fonctionnement pour que la commune rembourse sa dette (2 836 704 €) ; l'Etat, quant à lui, aurait besoin de 4.5 ans pour le faire.

3 – Orientations budgétaires de Carbone en 2009

- **Limitation du recours à l'emprunt** et par voie de conséquence diminution de la charge de la dette.
- **Conservation d'un autofinancement suffisant** en réalisant une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, en cherchant des ressources supplémentaires (création de zones d'activités porteuses de taxe professionnelle,...).
- **Stabilité fiscale** et ce malgré le poids des charges structurelles de fonctionnement et les lourds investissements à assumer.

Ces orientations ont été respectées dans les précédents budgets exécutés.

Le budget 2009 traduira la volonté du maire et de sa nouvelle équipe municipale de poursuivre cette évolution positive dans tous les domaines qui intéressent la vie quotidienne des carbonnais.

Débat d'Orientation Budgétaires



Les orientations principales de la politique budgétaire municipale sont les suivantes :

- **Programmations pluriannuelles de travaux poursuivies :** remplacement toiture centre associatif , mise en œuvre de l'organigramme des clés, réfection des allées du cimetière, mise en place de poteaux incendie...
- **Réalisation de diagnostics liés au chauffage** sur la plupart des bâtiments communaux.
- **Réhabilitation des anciens locaux de la trésorerie** afin d'envisager l'installation du CCAS et la mise en œuvre du traitement des passeports biométriques et de 3 logements d'urgence situés rue de la Roche.
- **Travaux d'extension** du CTM et de la Régie des Transports 3e trimestre 2009 et de **viabilisation de la zone de Naudon.**
- **Aménagement du Préau :** toilettes autonettoyantes, déplacement du transformateur, aménagement paysager.
- Poursuite **des travaux d'urbanisation :** route de l'Arize.
- Débat concernant la **piscine municipale**
- **Projet de ferme solaire photovoltaïque**
- Réalisation des **études** nécessaires à l'arrivée de **l'assainissement** route du Baqué pour **viabiliser la future école et l'installation d'une micro station avenue Jallier.**
- Réalisation d'un **schéma directeur d'eau potable.**

Débat d'Orientations Budgétaires

- **Maintien du dispositif de capture des pigeons** et reconduction de l'opération façades.
- **L'opération vitrines commerciales** débutera le 01/01/2009.
- **Projet d'aménagement paysager du Préau et de la Vendangeuse :** mission d'un paysagiste.
- **Réaménagement de certaines places :** la Guinguette et à terme la Terrasse et le Pila.

➤ **Validation et approbation du PLU.**

- Début des travaux du **conseil consultatif des aînés** et de la **commission extra municipale du handicap.**
- Mise en œuvre **des tarifs dégressifs** à compter du 01/01/2009 et extension du bénéfice de la carte loisirs jeunes jusqu'à 18 ans.
- **Premières études pour la construction du 2^{ème} groupe scolaire** ainsi que sur la mise en œuvre d'une **épicerie sociale** avec les associations humanitaires et les collectivités locales.
- Premières réflexions sur la création du **Conseil des Jeunes.**

Débat d'Orientations Budgétaires

- **Adaptation des tarifs de la bibliothèque** au public en difficulté.
- **Programmation culturelle** : une augmentation du budget « Spectacles » permettra la création de « Associons les Arts » en y intégrant une programmation de Pronomades.
- **Maison des associations.**

- Proposition quant à la transformation de la **prise en charge d'un nombre défini de kilomètres** en une somme forfaitaire allouée à certaines associations culturelles, sportives et sociales sur un compte crédité auprès de la Régie des Transports. Ce droit de tirage sera indexé sur l'évolution des recettes budgétaires.

- **Reconduction de l'adhésion au CNAS et d'un budget de 15000 € pour la formation professionnelle et la validation des acquis du personnel municipal.**

- **Enveloppe de 26 000 €** dégagée afin de répondre à des **revendications sociales du personnel municipal.**

Débat d'Orientations Budgétaires

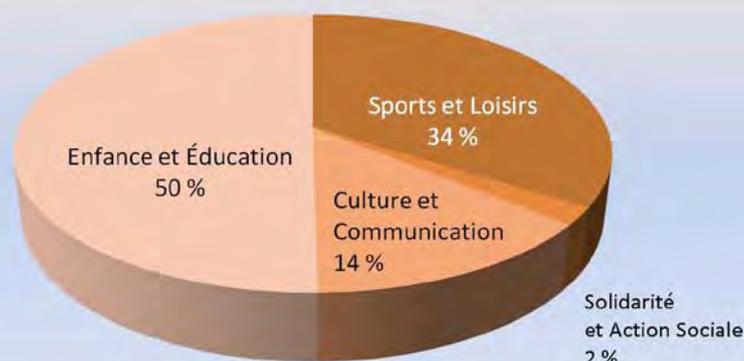


Monsieur le Maire signale que le transfert aux communes des passeports biométriques entraînera une réorganisation des services administratifs ainsi que quelques travaux à l'accueil alors que l'Etat ne versera qu'une compensation financière de 4000 € par an.

M. Pessant évoque les transferts de l'Etat par rapport notamment aux passeports biométriques et trouve dommage que les maires du département ne s'entendent pas pour exprimer leur refus. Une union des maires en amont aurait pu constituer un moyen de pression.

M. Cot que les recettes de fonctionnement du projet de budget 2009 sont projetées avec une évolution de 3,8 % ; c'est également cette hausse qui est affectée aux charges de personnel. Concernant le virement à la section, M. Cot explique que plus on fait d'effort dans une gestion rigoureuse, plus ce virement est important et moins le recours à l'emprunt est nécessaire.

Subventions aux Associations



Budget prévisionnel 2009 : 234 755,50 €

M. Cot ajoute, qu'outre les subventions, il ne faut pas oublier que les associations bénéficient d'avantages en nature constitués notamment par des mises à disposition de locaux, de la logistique, etc...

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour rendre hommage aux associations et fait part de sa visite récente dans les locaux des restaurants du cœur où le travail réalisé est remarquable.

Mme Grandet souligne qu'il est donc important d'avancer sur le projet d'épicerie sociale et solidaire.

M. Pedro exprime son souhait d'avoir un débat sur l'augmentation de 2.5 % des taux d'imposition ; il indique que c'est le « nerf de la guerre ». M. Pedro estime que l'indexation sur l'indice des prix à la consommation ne reflète pas la rémunération des contribuables et s'inquiète que l'on se retrouve face à des situations critiques liées à la précarité. M. Pedro demande si une indexation sur les salaires ne serait pas plus judicieuse.

Monsieur le Maire répond que pour aider les plus démunis, il faut prélever de l'argent pour les aider ; c'est un choix.

M. Pedro se dit conscient de la nécessité pour une commune d'avoir des ressources mais se demande jusqu'où on doit aller.

Monsieur le Maire rappelle que les foyers les plus défavorisés, souvent imposés uniquement sur la taxe d'habitation, bénéficient d'un taux très bas par rapport aux communes de notre strate.

Mme Grégoire signale que si on augmente moins les recettes, il y aura forcément moins de réalisations. Monsieur le Maire confirme qu'il faut continuer à investir et ne pas tomber dans la sinistrose.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote du Conseil Municipal la proposition d'augmentation de 2.5 % des taux d'imposition.

Votant : 22 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstention : 2 (M.BENAC et M.PEDRO) Adopté à la majorité

4. Dotation Globale d'Équipement 2009.

Monsieur le Maire indique qu'il y a la possibilité de faire une demande d'aide financière concernant la DGE 2009. Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière concernant la viabilisation de la zone de Naudon ; en effet parmi les opérations éligibles à la DGE, il y a « l'acquisition et /ou l'aménagement de terrains pour l'implantation d'activités économiques... ».

Monsieur le Maire rappelle que la DGE 2008 avait été demandée pour la réalisation d'un pluvial avenue Etienne Prosjean et chemin de la Rivière afin de dévier une canalisation en propriété privée.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter l'aide financière de l'Etat sur un montant de travaux de 716 827.80 € HT correspondant à une première tranche de viabilisation.

Votant : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

5. Eclairage des 2 giratoires situés sur la RD 627 de la liaison vers le giratoire de la Dourdouille et du chemin du bois de Bony (plan joint).

Madame Bouffartigue, adjointe en charge du développement durable, des bâtiments communaux et du génie urbain, explique que suite à une demande du 20/02/2008, le SDEHG a estimé ce projet à 95 942€.

Elle explique que 2 objectifs sous tendent ce projet : une plus grande sécurité et un souci d'économie d'énergie.

Il s'agit :

- de travaux d'extension du réseau souterrain d'éclairage public sur une longueur de 300 mètres environ pour alimenter 16 ensembles d'éclairage public de 8 mètres en acier galvanisé et équipés d'appareils à lampe sodium HP ; ces travaux se situent sur les giratoires du Volvestre et du Bois de Bony.
- de renforcer et de rénover l'éclairage public sur les poteaux en béton situés entre le giratoire de la Dourdouille et celui de l'échangeur
- de gérer l'allumage par 2 horloges astronomiques à installer sur les commandes d'éclairage public correspondantes
- de créer un réseau aérien d'éclairage public sur poteau bois pour éclairer le chemin du bois de Bony.

Plan de financement :

- TVA éligible au FCTVA	14 258 €
- part gérée par le Syndicat	53 900 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	27 784 €

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.

Suite à l'interrogation de Mme Guihur, Monsieur le Maire indique que l'éclairage existe au niveau du Bois de Bony.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 22 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstention : 2 (M.BENAC et M.PEDRO) Adopté à la majorité

M. Benac souligne que le souci d'économie de la commune est là mais que le SDEHG nous incite à investir car cela ne coûte rien. Il précise que les consommations ont un coût en fonctionnement. Monsieur le Maire ajoute que le SDEHG est financé par les contributions de chacun au paiement de la facture d'électricité et que l'éclairage des parties urbanisées de la ville est important.

6. Convention pour la réalisation de travaux d'urbanisation sur routes départementales.

Madame Bouffartigue fait part au Conseil Municipal de l'obligation de signer une convention avec le Conseil Général lorsque la commune souhaite faire des travaux sur le domaine public départemental. Cette convention précise les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun.

Il s'agit de conclure une convention avec le Conseil Général concernant les travaux relatif à la réalisation d'un tourne à gauche sur l'avenue Aristide Briand. Le montant des travaux est de 29 679.56 € HT.

Mme Bouffartigue précise la teneur des travaux : élargissement de la route afin de réaliser 3 voies, peinture au sol,...

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention et de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre des opérations d'urbanisation « non programmées ».

Votant : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

7. Prêt sans intérêt concernant l'aménagement d'un bâtiment existant pour la création de la trésorerie du Volvestre.

Monsieur Cot, adjoint délégué aux finances, informe le Conseil Municipal que le Conseil Général nous propose un prêt sans intérêt pour l'aménagement d'un bâtiment existant pour la création de la trésorerie du Volvestre.

Ce prêt sera d'un maximum de 276 449.20 € TTC € et représente 50 % des travaux subventionnés.

Caractéristiques du prêt :

Durée : 15 ans

Annuités : 14 annuités constantes de 18 429.00 € et une dernière de 18 443.20 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ce prêt.

Votant : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

8. Décision modificative n°4 : budget communal 2008.

Monsieur Cot indique que le montant des travaux réalisés par nos services dans le cadre des travaux en régie a dépassé les prévisions budgétaires. Aussi est-il nécessaire de réaliser un transfert de crédits afin de pouvoir intégrer ces écritures comptables dans le budget.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 Compte 2313 + 15 000 €

Chapitre 040 Compte 2315 + 25 000 €

Chapitre 041 Compte 2313 - 40 000 €

M. Cot précise que les agents communaux participent à la valorisation du patrimoine ; ces interventions permettent notamment la récupération du FCTVA.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

9. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion (service de l'eau et Mairie).

Monsieur Vignes, adjoint délégué au personnel, rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2007 (*cf Conseil Municipal du 20/07/2006*), la tarification de ce service est assise sur le nombre d'agents travaillant dans la collectivité. Il y a lieu aujourd'hui de signer une nouvelle convention avec le centre de Gestion, qui sera effective au 01/01/2009 pour 1 an renouvelable automatiquement chaque année par tacite reconduction (résiliable avant le 31/10 de l'année en cours pour le 01/01 de l'année suivante). Les conditions financières restent inchangées : 42 € par agent et par an. Le décret n° 2008-339 du 14/04/2008 a modifié et précisé les conditions d'exercice du service médecine préventive et instauré une périodicité bisannuelle de la visite médicale, tout en renforçant l'action du médecin de prévention sur le milieu professionnel. Seul le personnel soumis à une surveillance médicale particulière sera vu tous les ans. Le temps dégagé permettra d'intégrer le « tiers temps » des médecins de prévention.

M. Pessant indique qu'il s'abstiendra car une visite médicale annuelle lui paraît indispensable ; cette mesure marque un recul.

Monsieur le Maire et Président du service d'alimentation en Eau Potable demande donc l'autorisation de signer ces conventions d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion pour l'année 2009.

Votant : 22 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 3 (M. PESSANT, M.BENAC et M.PEDRO) Adopté à la majorité

10. Renouvellement du contrat pour le contrôle du peuplement des pigeons (SACPA).

Madame Libérati rappelle que la signature du contrat initial avait été décidée lors du Conseil Municipal du 21/09/2006. Une nouvelle convention a été signée lors du conseil municipal du 16/09/2008. Ce contrat arrivant à échéance, il y a lieu de le reconduire pour une période de 6 mois. Monsieur le Maire précise que la société SACPA ne nous fera payer que 5 mois soit 2300 € HT ; en effet en raison du vol de la cage et conformément à la convention qui nous lie, la mairie a dû procéder à l'achat d'une nouvelle cage. SACPA a décidé d'en tenir compte en faisant un geste commercial à compter du 01/07/2008 et ce pour les 2 renouvellements suivants.

Mme Libérati se pose des questions sur l'efficacité de ce dispositif.

M. Bros pense qu'il faut inciter les propriétaires à obturer la toiture en centre-ville surtout.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a mené des actions sur ses propres bâtiments (église, chapelle, halles,...) pour empêcher les pigeons de nicher.

M. Benac propose de regrouper les propriétaires intéressés par des travaux et de les assister dans une réalisation conjointe de ceux-ci.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de reconduire ce contrat.

Votant : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société ARIMA Consultant de Colomiers pour une **assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le renouvellement des contrats d'assurance**. Le montant du marché est de 2900 € HT soit 3468.40 € TTC.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Martine Monney ; démission dont il a pris acte et qui a été transmise à la Sous Préfecture.

Monsieur Claude LENFANT a été sollicité pour intégrer le Conseil Municipal.

Mme Guihur informe le Conseil Municipal qu'est organisée à 23 heures, ce jour, la « nuit des écoles » ; il s'agit d'un regroupement de parents d'élèves et de professeurs des écoles piloté par la FCPE 31 en réponse à la réforme de l'enseignement primaire mis en œuvre par le ministre Xavier Darcos.

Séance levée à 23 heures

La secrétaire de séance

Le Maire

Anne-Marie GREGOIRE

Guy HELLE